

Dossier d'inscription 2026-2027

A COMPLETER ET RENVOYER UNIQUEMENT PAR VOIE NUMERIQUE

Cursus Expert DEVSECOPS

Bachelor « Coordinateur de Projets Informatiques »

Parcours Développeur Full Stack

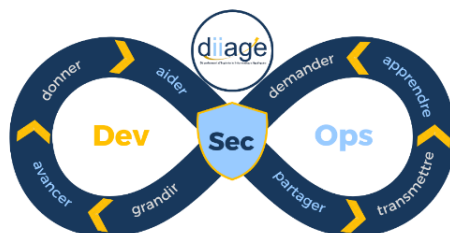
ou

Parcours Systèmes, Réseaux, Sécurité et Cybersécurité

Certification professionnelle « Coordinateur de Projets Informatiques » de niveau 6 - NSF 326 –

RNCP 38478 enregistrée au RNCP par décision de France Compétences du 21 décembre 2023

[RNCP 38478 - Coordinateur de projets informatiques \(infrastructures cloud, applicatives\) \(francecompetences.fr\)](https://francecompetences.fr/rncp/38478)



La connaissance s'accroît quand on la partage.
Si tu ne sais pas, demande. Si tu sais, partage.
Ce n'est pas savoir qui compte, c'est apprendre.



69, Avenue Aristide Briand – 21000 DIJON - tél. : 03 80 73 45 90 - mobile : 07 55 58 15 71 (si urgence)

Mail : secretariat@diiage.org – site : www.cucdb.fr

Centre associé à l'Université Catholique de Lyon – Association Loi 1901 – Etablissement Privé

SIRET : 394 049 449 00025 – APE : 8542 Z - n° OF 26 21 00982 21 – Certifié QUALIOP1

PROCEDURE D'ADMISSION

La liste des documents à fournir pour la constitution du dossier est indiquée dans la page ci-après.

- Ces documents sont à nous retourner avec le dossier d'inscription entièrement complété et signé.
- A réception de votre dossier, vous recevrez par mail un courrier d'accusé de réception vous indiquant que votre dossier sera étudié en Commission d'Admissibilité.
- Vous serez également avisé par mail de la décision de ladite commission. En cas d'admissibilité vous serez contacté directement par le responsable de formation afin de fixer une date d'entretien.
- Vous serez de nouveau avisé par mail de la décision de la Commission d'Admission et informé de la date de la rentrée selon votre promotion. En cas d'admission, vous devrez nous retourner la fiche de confirmation d'inscription qui sera jointe à ce courrier ainsi que l'attestation d'acquiescement de la CVEC (voir modalités en annexe 2).

ORGANISATION DES ETUDES

Il existe 2 parcours différenciés : **Parcours Développeur Full Stack** ou **Parcours Systèmes, Réseaux, Sécurité et Cybersécurité**.

2 options :

En contrat d'apprentissage (formation prise en charge par l'entreprise) ou en formation initiale (5360 € + frais d'inscription) avec stage alterné d'au moins 80 jours en entreprise.

Des promotions à taille humaine : 25 à 35 apprenants avec un suivi individuel personnalisé.

Des projets spécifiques et transversaux aux domaines d'enseignement.

Assiduité :

L'assiduité aux cours est contrôlée. Elle est un critère important pour la validation du Titre.

VALIDATION DE LA FORMATION

La formation se valide par Blocs de compétences.

En fin d'année, le bénéficiaire valide la certification professionnelle RNCP 38478 Bachelor « Coordinateur de Projets Informatiques ».

DOSSIER A RETOURNER AU CUCDB AVANT LE **7 juillet 2026**
par voie numérique à : secretariat@diiage.org (copie à michel.girard@diiage.org)

Rentrée universitaire : **Mi-septembre 2026**

« Coordinateur de Projets Informatiques » Année 2026-2027

FRAIS DE SCOLARITE

2 options :

- En contrat d'apprentissage : non applicable
- En formation initiale :
 - Frais inscription : 240€
 - Frais pédagogiques : 5360€

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- ☐ Dossier d'inscription entièrement complété, daté et signé (n° INE et profession des parents obligatoires, quel que soit l'âge de l'apprenant)
- ☐ 1 lettre de motivation manuscrite
- ☐ Curriculum vitae détaillé (année début/fin de formation / lieu / académie / nom...)
- ☐ Photocopie des diplômes obtenus (et attestation de scolarité pour celui en cours)
- ☐ Photocopie des relevés de notes des deux dernières années avec numéro INE
- ☐ 2 photos d'identité récentes (ni photocopie, ni mini-photo), une collée sur le dossier/l'autre sous format numérique
- ☐ 1 photocopie d'un document à jour justifiant votre nationalité (carte d'identité recto verso, passeport...)
- ☐ En cas d'admission, vous devrez nous retourner la fiche de confirmation d'inscription qui sera jointe au courrier d'admission ainsi que l'attestation d'acquittement de la CVEC (hors contrat de professionnalisation, voir modalités en annexe 2).

REGLEMENT A PREVOIR POUR L'ANNEE (Formation initiale uniquement)

Tous les chèques ci-dessous doivent être joints au dossier, à l'ordre du CUCDB.

- ☐ 1 chèque de 240€ concernant les frais de dossier et d'inscription (cette somme n'est débitée qu'après analyse de votre candidature par la Commission d'Admissibilité et ne peut être restituée).
- ☐ 1 chèque encaissé en octobre, concernant la moitié des frais pédagogiques, soit 2680,00€
- ☐ 1 chèque encaissé en décembre, concernant l'autre moitié des frais pédagogiques, soit 2680,00€

Nous portons à votre connaissance que tout semestre de formation commencé est dû.

RETOUR DU DOSSIER

Aucun dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Le dossier doit être envoyé complet le plus rapidement possible compte tenu du nombre de places disponibles limitées.

Votre demande d'inscription sera étudiée par une Commission d'Admissibilité qui vous convoquera, le cas échéant pour un entretien de recrutement qui sera suivi par une Commission d'Admission.

ETAT CIVIL

☐ Mme ☐ M. Nom d'usage :

Nom patronymique:

Prénom 1 :

Prénom 2 :

Prénom 3 :

Né(e) le :

Code postal : Ville de naissance :

N° dépt : Arrondissement :

Pays : Nationalité :

Profession des parents : Père : Mère :

(Obligatoire quel que soit l'âge de l'étudiant)

Catégorie socio-professionnelle des parents (se référer à l'annexe 1) Père - N° : Mère - N° :

(A renseigner obligatoirement)

Merci de coller
votre photo
d'identité couleur

COORDONNÉES

Du candidat : Adresse permanente :

Code postal : Ville :

Tél domicile : Tél portable :

E-mail :@.....

Des parents : E-mail (pour invitations diverses) :@.....

Personne à prévenir en cas d'urgence : Nom : Tél :

STATUT EN 2025-2026

☐ Apprenant(e) en formation initiale, profession (s'il y a lieu) :

☐ En recherche d'emploi

☐ En formation continue*

☐ Salarié(e), indiquer votre profession actuelle :

* Si vous êtes en **formation continue**, quel est le type de financement envisagé ?

☐ Employeur (plan de formation)

☐ CIF

☐ Indemnisation Pôle Emploi (ARE)

☐ Financement personnel

☐ OPCO

Serez-vous boursier(e) sur critères sociaux en 2026-2027 (seulement pour les apprenants en formation initiale)

? ☐ Oui (**fournir le justificatif**)

☐ Non

☐ Demande en cours

Avez-vous besoins d'aménagements ou d'adaptations spécifiques pour suivre la formation ? ☐ Oui ☐ Non

Bénéficiez-vous d'une RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ? ☐ Oui ☐ Non

*Cocher la ou les cases utiles

CURSUS POST BAC : études effectuées depuis le BAC à maintenant

N°INE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro obligatoire (11 caractères) et créé par les établissements d'enseignement supérieurs **depuis 1994**, en cas de perte adressez-vous à votre ancien établissement. Il se trouve souvent sur les relevés de notes.

Année de début	Année de fin	Etablissement fréquenté + département	Diplôme obtenu ou en cours	Année d'obtention
			BAC	

Baccalauréat (ou équivalent) :

Année d'obtention : Dept : Série : Option :

Nom du lycée : ☐ Privé ☐ Public Académie :

*Année d'entrée dans l'enseignement supérieur français :

*Année d'entrée en université publique de 1ère inscription : Académie :

Nom de l'établissement (Préciser le numéro de l'Université I, II ou III)

*Dernier diplôme obtenu :

*Avez-vous été scolarisé(e) en 2025-2026 ☐ Oui ☐ Non

?

*Avez-vous interrompu vos études au moins 2 ans depuis votre baccalauréat ? ☐ Oui ☐ Non

Vous êtes-vous inscrit(e) dans une autre formation pour l'année 2026-2027 ? ☐ ☐ Non

Si oui, préciser laquelle et dans quel établissement :

Comment avez-vous eu connaissance de notre formation ?

- ☐ Vos relations
 ☐ Internet
 ☐ La presse écrite
 ☐ Un(e) étudiant(e) du CUCDB
☐ Réseaux sociaux
 ☐ Les salons
 ☐ Site du CUCDB
 ☐ Informations sur lieu d'études, de travail

☐ Autre :

Fait le à

NOM Prénom :

**Ces données sont recueillies uniquement pour l'élaboration de statistiques.*

Fiche de candidature Année 2026-2027

Je soussigné(e).....

Email :@.....

**Demande mon inscription au cursus de préparation au Bachelor « Coordinateur de Projets Informatiques »
pour 2026-2027 :**

Type :

☐ Formation initiale ☐ Formation sous contrat d'apprentissage

Parcours :

☐ Développeur Full Stack ☐ Systèmes, Réseaux, Sécurité et Cybersécurité

Financement des frais pédagogiques pour la 1^{ère} année (5360€), **formation initiale uniquement (si l'identité est différente du candidat) :**

☐ Paiement par une tierce personne :

Nom : Prénom :

Adresse permanente :

Code Postal : Ville :

Email :@.....

☐ Paiement par un organisme :
(joindre le justificatif de prise en charge)

Paiement des frais :

☐ Par chèque bancaire ☐ Possibilité de virement (en faire la demande) sauf pour chèque d'inscription

(Le chèque de 240€ n'est débité qu'après analyse de votre candidature par la Commission d'Admissibilité et ne peut être restitué).

Je joins les pièces demandées pour l'étude de mon dossier **et j'ai bien pris connaissance des instructions en matière de CVEC.**

Ale

NOM Prénom :

Utilisation et protection des données

Le CUCDB utilise vos données tout au long de votre présence en formation pour vous faire parvenir les informations nécessaires à votre formation.

Les données personnelles présentes dans ce dossier sont traitées informatiquement (stockées sur nos serveurs) et sont nécessaires pour les besoins de votre formation. Elles peuvent être transmises aux Universités, aux autorités académiques, aux autorités ministérielles et partenaires pédagogiques à des fins académiques, d'enquête et de recensement.

Vos données personnelles sont conservées pendant 50 ans sauf opposition de votre part par demande d'exercice de votre droit de suppression par écrit à administration@cucdb.fr.

Sauf opposition de votre part, nous conserverons vos nom, prénom, adresse postale et adresse email à une fin « d'archive des anciens », sur une base de données chiffrée.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant administration@cucdb.fr.

Merci de cocher les cases suivantes :

- ☐ J'ai bien pris connaissance des modalités d'utilisation des données exposées ci-dessus.
- ☐ J'autorise le CUCDB à utiliser mon image pour les besoins de sa communication (article de presse, plaquette de présentation, diaporama de promotion, modules didactiques, site internet, réseaux sociaux).

NOM Prénom :

Date :

Annexe 1

Liste des professions ou catégories socio-professionnelles

OBLIGATOIRE (à renseigner en 1^{ère} page)

10	Agriculteur exploitant	52	Employés civiles et agents de service de la fonction publique
21	Artisans	53	Policiers et militaires
22	Commerçants et assimilés	54	Employés administratifs d'entreprise
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou +	55	Employés de commerce
31	Professions libérales	56	Personnels des services directs aux particuliers
33	Cadres de la fonction publique	62	Ouvriers qualifiés dans l'industrie
34	Professeurs, professions scientifiques	63	Ouvriers qualifiés dans l'artisanat
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	64	Chauffeurs
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	65	Ouvriers qualifiés manut. magasin. transport
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	67	Ouvriers non qualifiés dans l'industrie
42	Professeurs des écoles, Instituteurs et assimilés	68	Ouvriers non qualifiés dans l'artisanat
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	69	Ouvriers agricoles
44	Clergé, religieux	71	Retraités agriculteurs exploitants
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
46	Professions intermédiaires administratives commerciales des entreprises	74	Retraités cadres
47	Techniciens	75	Retraités professions intermédiaires
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	77	Retraités employés
78	Retraités ouvriers	85	Sans profession -60 ans (hors retraité)
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	86	Sans profession +60 ans (hors retraité)
83	Militaires du contingent	99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)
84	Élèves/étudiants		

Annexe 2

Note d'information aux apprenants relative à la protection sociale et à la CVEC

A- LA PROTECTION SOCIALE

Il s'agit de :

- **la sécurité sociale** (obligatoire) : elle rembourse partiellement vos dépenses de santé
- **une complémentaire santé** (facultative) : elle couvre certains frais restants à votre charge

Depuis la rentrée 2019, le régime étudiant de sécurité sociale n'existe plus (selon la loi « Orientation et réussite des étudiants » définitivement adoptée le 15 février 2018).

Vous êtes automatiquement rattaché à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de votre lieu d'habitation. Vous n'avez plus de cotisation à la Sécurité sociale à acquitter.

La sécurité sociale (obligatoire)

Que ce soit sur ameli.fr (régime général - CPAM), MSA (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial, et **afin de percevoir vos futurs remboursements de frais de santé, pensez à vérifier que les informations que vous fournissez à l'Assurance Maladie sont correctes**, et notamment : adresse postale, RIB, déclaration de médecin traitant.

L'Assurance Maladie vous rembourse 70% de vos frais de santé, si vous consultez en priorité votre médecin traitant.

Une complémentaire santé (facultative)

Afin de compléter vos remboursements, vous pouvez souscrire une **complémentaire santé** auprès de l'organisme de votre choix : une mutuelle étudiante (qui poursuivra, aux côtés de l'Assurance Maladie, leur action de prévention santé et continuera à proposer des complémentaires santé spécifiquement adaptées aux étudiants), la mutuelle de vos parents, un autre organisme complémentaire...

Cet organisme prendra en charge les 30% de frais restants.

Vous pouvez également bénéficier, sous certaines conditions, d'une complémentaire santé totalement gratuite : [la couverture maladie universelle complémentaire \(CMU-C\)](#). Sinon, vous pouvez peut-être bénéficier, sous réserve de remplir les conditions de ressources, de [l'aide au paiement d'une complémentaire santé \(ACS\)](#).

Besoin de plus d'infos ? contacter l'Assurance Maladie : ameli.fr ou au 36 46

B- LA CVEC



A noter : L'ensemble des informations sur la CVEC et les démarches à effectuer se trouvent sur le site :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Acquittez-vous de la CVEC à partir de mai 2026 sur le site
<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Présentation et principes

Qu'est-ce que c'est ?

En contrepartie de la gratuité de la sécurité sociale, la Loi a instauré (depuis l'année universitaire 2018/2019) la **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**.

Cette cotisation, dont la collecte est destinée à « favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention », est due chaque année par tous les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, à l'exception de ceux concernés par les cas d'exonération prévus par la loi.

Le paiement de la CVEC est un **préalable à l'inscription définitive** (il revient à l'établissement de formation de vérifier que vous vous êtes bien acquitté de votre CVEC avant de vous inscrire définitivement).

Son montant est fixé par la loi, et elle est **collectée par le CROUS**.

En cas de pluri-inscription, elle n'est due qu'une seule fois. Montant pour 2025-2026 : 103€.

Qui est concerné et qui ne l'est pas ?

La démarche d'acquiescement de la CVEC est obligatoire.

Exceptés pour ceux qui ne sont pas assujettis :

- les étudiants qui s'inscrivent en formation continue ou en contrat de professionnalisation (les frais d'inscription sont pris en charge par un employeur ou un organisme collecteur)
- les étudiants en échange international qui réalisent une mobilité internationale en France (échange entrant) dans le cadre d'une convention passée entre leur établissement d'origine à l'étranger et un établissement d'enseignement supérieur en France

A noter : Si vous n'êtes pas assujetti à la CVEC, nous n'avez donc aucune démarche à effectuer.

Sont assujettis tous les étudiants en formation initiale inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur. Ils doivent s'acquiescer soit par paiement ou par exonération.

Quels étudiants sont exonérés ?

Les quatre types d'étudiants exonérés du paiement de cette contribution sont :

- Les boursiers* ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles
- Les étudiants réfugiés
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

*Les bourses sur critères sociaux gérées par le Crous (Enseignement supérieur, Culture, Agriculture, ...) et les bourses versées par les régions (pour les étudiants dans des formations paramédicales, sanitaires et sociales).

En revanche, ne sont pas concernées : les bourses du gouvernement français (BGF), les bourses d'un gouvernement étranger (BGE), les bourses versées par une structure privée (par exemple, une fondation).

A noter : Pour ceux allant bénéficier d'une bourse mais n'ayant pas encore reçu de notification conditionnelle, vous devrez payer la CVEC puis demander le remboursement de celle-ci à réception de la notification.

Comment la CVEC est-elle collectée ? Et comment s'en acquiescer ?

La loi a confié aux Crous, seuls opérateurs de vie étudiante s'adressant à l'ensemble des étudiants d'un territoire, la collecte de la CVEC. Sous l'autorité du Ministère.

Le Crous a la responsabilité de fournir à l'étudiant une attestation d'acquiescement.

69, Avenue Aristide Briand – 21000 DIJON - tél. : 03 80 73 45 90 - mobile : 07 55 58 15 71 (si urgence)

Mail : secretariat@diiage.org – site : www.cucdb.fr

Centre associé à l'Université Catholique de Lyon – Association Loi 1901 – Etablissement Privé

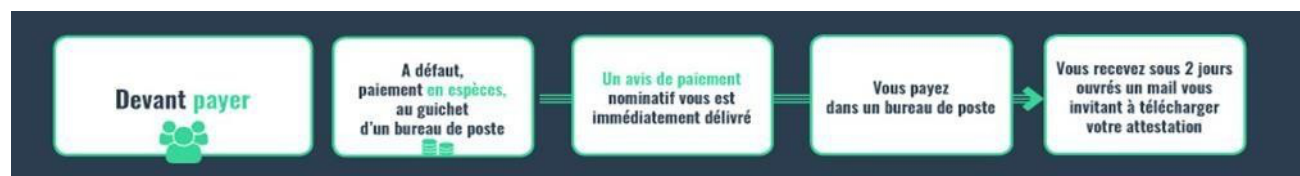
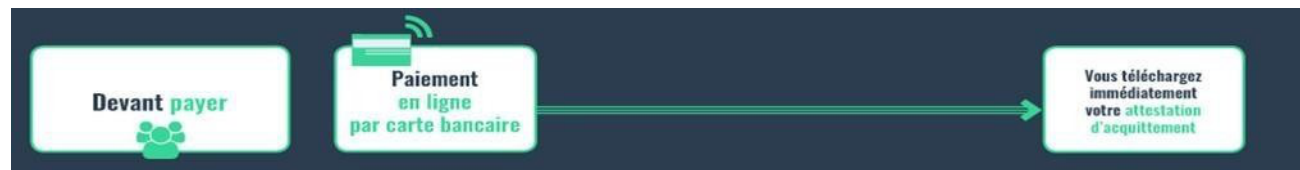
SIRET : 394 049 449 00025 – APE : 8542 Z - n° OF 26 21 00982 21 - Certifié QUALIOPI

A noter :

L'acquittement de la CVEC est à effectuer en parallèle de la finalisation de votre inscription au CUCDB et après avoir reçu de notre part la confirmation d'admission sous réserve.

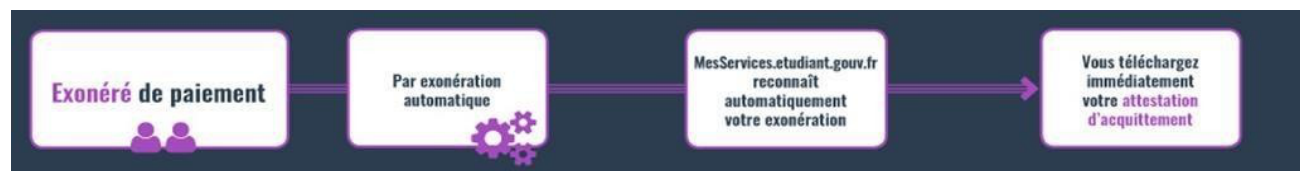
Si vous êtes assujetti, vous avez deux manières de vous acquitter de cette démarche obligatoire :

- **Soit en payant la CVEC (carte bancaire ou espèces) :**

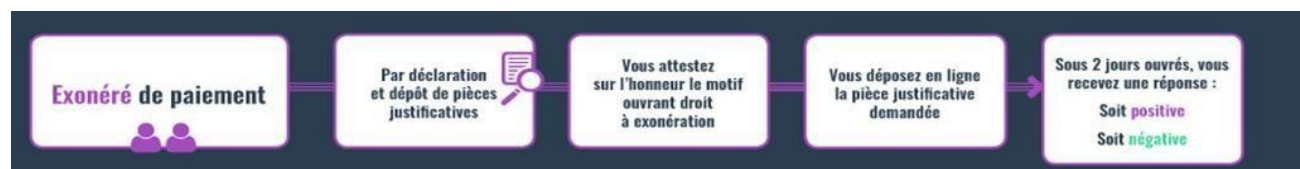


- **Soit en étant exonéré de la CVEC, dans ce cas, vous ne paierez rien :**

- Parce que vous êtes détenteur d'une notification conditionnelle de bourse du ministère de l'Enseignement supérieur, de celui de la Culture ou de celui de l'Agriculture pour l'année à venir.



- Parce que vous êtes réfugié, ou bénéficiaire de la protection subsidiaire ou demande d'asile.



Dans les deux cas d'acquittement, vous obtiendrez **une attestation** (de paiement ou d'exonération) **qu'il faudra IMPERATIVEMENT transmettre au CUCDB dès réception de celle-ci**, cela nous permettra de vérifier que vous est bien en règle à l'égard de la CVEC.

IMPORTANT : Sans ce document, nous ne pourrions pas valider votre inscription définitive au CUCDB.

REMBOURSEMENT CVEC PREVU PAR LA REGLEMENTATION

Parce que la CVEC est une contribution de toute nature, l'étudiant qui renonce à son inscription après avoir acquitté cette contribution ou qui interrompt ses études en cours d'année ne peut en obtenir le remboursement.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la CVEC si : vous êtes boursier l'année en cours, ou vous entrez dans un cas d'exonération, ou vous n'avez pas obtenu votre Baccalauréat l'année préalable.

Il suffit de faire une demande de remboursement auprès du CROUS (sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>, rubrique « obtenir un remboursement ») avant le 31 mai de l'année universitaire en cours.

69, Avenue Aristide Briand – 21000 DIJON - tél. : 03 80 73 45 90 - mobile : 07 55 58 15 71 (si urgence)

Mail : secretariat@diiage.org – site : www.cucdb.fr

Centre associé à l'Université Catholique de Lyon – Association Loi 1901 – Etablissement Privé

SIRET : 394 049 449 00025 – APE : 8542 Z - n° OF 26 21 00982 21 - Certifié QUALIOPI